

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/115

Objet : Travaux d'aménagement de l'avenue des Pyrénées

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les travaux d'aménagement de l'avenue des Pyrénées section comprise entre la rue de la République et l'avenue de l'Europe programmés du 11/06/2025 au 18/07/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Circulation et stationnement

Durant les travaux, la circulation et le stationnement pourront être temporairement interdits avenue des Pyrénées. Les zones de travaux seront déterminées, au fur et à mesure de leur avancement, par la pose de la signalisation réglementaire de chantier.

Article 2 : Signalisation

La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier est assurée par les entreprises intervenantes, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 11 juin 2025

Le Maire,
Barbara NETO